



Refus visa regroupement familial

Par Bourg25

Bonjour,

On nous a refusé le visa de regroupement familial pour nos enfants pour motif que les pièces d'états civil ne sont pas authentique mais ils ne nous disent pas lesquelles.

Nous avons pourtant bien fourni les actes de naissances et l'autorité parentale. Nous allons faire un recours mais ne savons pas trop quoi dire.

Si une personne aurait des réponses svp.

Par Isadore

Bonjour,

Si vous avez bien fourni les originaux, faites un recours, si besoin faites-vous aider d'un avocat. Vérifiez soigneusement le contenu des documents et leur éventuelle traduction pour s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur.

Sinon, ben vous savez quels documents sont faux, sans avoir besoin de l'aide de l'Administration. Et il est nécessaire de vous préciser que dans un tel cas il ne faut pas faire de recours : l'usage de faux est un délit qui peut vous mener en prison.

Voici une page expliquant comment faire un recours :

[url=<https://www.justice.fr/notice/idtdb2130-refus-demande-regroupement-familial-%C3%A9tranger-non-europ%C3%A9en>]https://www.justice.fr/notice/idtdb2130-refus-demande-regroupement-familial-%C3%A9tranger-non-europ%C3%A9en[url]

Par Bourg25

Suite au refus on a relus les documents. Il y a avait une erreur frappe de date faites par le tribunal sur l'autorité parental (13 au lieu de 23 pour le jour) mais je ne pense pas que ça soit grave car les actes de naissance et passeport ont les mêmes informations.

Et aussi sur le lieu de naissance ils ont confondu celui du père et la fille mais toutes ces erreurs ils auraient pu nous demander de corriger si c'est vraiment grave donc je ne pense pas que ce soit ça.

On ne sait pas vraiment quels document pose problème. On précise que les enfants vont dans des écoles françaises affilié a l'alliance française et ont eu leur brevet (mention très bien et félicitation du jury et l'autre vient d'avoir le bac français général et technologie). Celui qui a eu le bac a été accepté en bts en france il risque de perdre sa place. On ne souhaite pas faire le visa étudiant de peur qu'il perd le droit au visa regroupement car mieux pour lui.

Par Bourg25

Votre lien concerne le regroupement familial. ca nous l'avons eu la préfecture nous l'a accordé. Moi je parle du visa.